

DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE ROSCOFF

- DÉCISION -

DECISION : 2025 - 11

OBJET : TARIFS 2026

La Maire de la Ville de Roscoff,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2023 concernant la délégation de compétences du conseil municipal à la Maire,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer chaque année les différents tarifs,

Après avis de la commission administration générale réunie le 28 octobre 2025,

Après avis de la Commission Activités économiques, rurales et touristiques réunie le 3 décembre 2025,

Après avis de la Commission Travaux réunie le 4 décembre 2025

DÉCIDE

Article 1 :

Les tarifs du stationnement en zone horodateur sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Durée du stationnement	Tarifs
Première demi-heure	gratuit
1 heure	0,60 €
2 heures	2,80 €
4 heures	6,00 €
6 heures	9,80 €
8 heures	13,50 €
9 heures 50	17,20 €
Au-delà	46,00€ (FPS)

Le stationnement est payant de 9 h 00 à 19 h 00 sur l'ensemble des parkings : **Célestin Seité et Victor Hugo du 15 juin au 30 septembre.**

Cette tarification est applicable 7 jours sur 7. La première demi-heure est gratuite.

Le stationnement est gratuit 12 h 00 pour les véhicules des personnes à mobilité réduite

Le montant du forfait post stationnement (FPS) est proposé à 46 € (39 € si réglé dans les 72 h).

Le tarif du stationnement pour le forfait commerçant est fixé comme suit : 215 € pour la période 15 juin au 30 septembre. Il permet le stationnement sur l'ensemble des parkings pendant toute la période.

Les droits de stationnement sur le domaine public ne sont pas soumis à la TVA.

Article 2 :

Les tarifs d'occupation du domaine public et les tarifs droits de place sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

22 DEC. 2025

ID : 029-212902399-20251222-D2026_11-AR

TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
La TVA s'applique aux redevances d'occupation du domaine public.		
1- TERRASSES COUVERTES	Zone A le m ² /an	141,90 €
	En toile pouvant se fermer	94,70 €
2 - TERRASSES NON COUVERTES	Zone A	59,20 €
	Zone B	32,00 €
	Zone C	17,80 €
3 – ETALAGE SUR DOMAINE PUBLIC	Toutes zones le m ² /an	76,90 €
4 - CHEVALETS	1er chevalet unité/an	153,80 €
5 – PORTANT A VETEMENTS	L'unité/an	123,90 €
6 - PORTANT A CARTES POSTALES ET DIVERS ARTICLES	Par portant / an	59,00 €
7-POINT DEGUSTATION (suivant autorisation)	-Glaces et crêpes : Limité à 1m ² , par an -Autres : par m ² /an	177,30 €
TARIFS DROITS DE PLACE		
Les droits de place ne sont pas soumis à la TVA		
Droits de place des bouquinistes : par mètre linéaire		2,30 €
Stands forains Durée < 2 mois	100 premiers m ² : par m ² /jour	0,60 €
Stands forains Durée < 2 mois	m ² supplémentaires : par m ² /jour	0,30 €
Stands forains Durée > 2 mois	Surface <= 100 m ² par m ² /jour	0,35 €
Stands forains Durée > 2 mois	Surface > 100 m ² /jour	0,26 €
Camion expo, food trucks hors marché hebdomadaire	Le mètre linéaire	2,50 €
Tarifs des véhicules d'hébergement pour la fête foraine – stationnement sur parking Louis Kerdilès : par jour		2,50 €
Aire de cirque	Par jour	370,00 €

Article 3 :

Les tarifs des photocopies sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Tarif PHOTOCOPIE
20 centimes d'euros pièce

Article 4 :

Les tarifs des concessions funéraires sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :

	Durée	Tarifs
Pleine terre	Concession 15 ans	90,00 €
	Concession 30 ans	180,00 €
Grand caveau	Construction	3 783,62 €
	Concession 15 ans	180,00 €
	Concession 30 ans	360,00 €
Petit caveau	Construction	2 364,76 €

	Concession 15 ans	90,00 €
	Concession 30 ans	180,00 €
Case	Concession 15 ans	290,00 €
	Concession 30 ans	580,00 €
	Plaque de fermeture	95,00 €
Cavurne	Concession 15 ans	225,00 €
	Concession 30 ans	450,00 €
Jardin du souvenir	Plaque	12,00 €

Article 5 :

Les tarifs de location des salles municipales sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :

TARIFS LOCATION DE SALLES	
<i>SALLE POLYVALENTE (GRANDE SALLE) (TARIF PAR JOUR)</i>	
roscovites	259,00 €
non roscovites	388,00 €
supplément ménage (forfait)	215,00 €
<i>CINEMA SAINTE BARBE</i>	
Roscovites :	
½ journée	135,00 €
journée	249,00 €
Non roscovites :	
½ journée	187,00 €
journée	342,00 €
<i>SALLES MATHURIN MEHEUT</i>	
<i>Salle AR CHADENN (grande salle 1^{er} étage)</i>	80,00 €
<i>Salle ASTAN (salle avec dépendance RDC)</i>	
½ journée	119,00 €
Journée	171,00 €
<i>Salle RANNIC (grande salle RDC)</i>	
½ journée	294,50 €
Journée	409,00 €
<i>Ensemble des 2 salles ASTAN & RANNIC</i>	
½ journée	367,50 €
Journée	538,00 €
Salle Duslen	80,00 €
Salle Perroch	44,50 €
<i>ABRI DU CANOT DE SAUVETAGE</i>	
Artistes – associations roscovites	Gratuit
Artistes – associations extérieures par jour juin à septembre	47,00 €
Artistes – associations extérieures par jour octobre à mai	32,00 €
Ventes tout occupant	15%

22 DEC. 2025

CHAPELLE STE ANNE	
Artistes – associations roscovites	Gratuit
Artistes – associations extérieures par jour juin à septembre	31,50 €
Artistes – associations extérieures par jour octobre à mai	15,50 €
Ventes tout occupant	15%

Article 6 :

Les tarifs de la bibliothèque municipale sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Tarifs Adhésions Bibliothèque municipale	
adulte (> 26 ans)	10,00€
Enfant, adulte (< 26 ans), nouvel arrivant (< 1 an), personne en recherche d'emploi et bénévole	gratuit

Article 7 :

Les tarifs de la Maison des Johnnies sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :

TARIFS DE LA MAISON DES JOHNNIES	
Individuel	5,30 €
Enfant (moins de 10 ans)	Gratuit
Adolescents (10-18 ans)	3,10 €
Réduit (personne en recherche d'emploi, personne à mobilité réduite, étudiant)	3,10 €
Forfait Famille Pass (jusqu'à 6 personnes)	16,00 €
Spécial Groupes (plus de 10 personnes) / prix par personne*	4,10 €
Option pour groupe – visite guidée (forfait)	13,00 €
Spécial Fête de l'Oignon de Roscoff	1,10 €

*Facturation en fonction du nombre de personnes. Gratuit chauffeurs et accompagnateurs

TARIFS OBJETS PUBLICITAIRES	
Livre	19,90 €
Livre	27,00 €
Carte postale	0,60 €
Stylo	2,10 €
Affiche	5,00 €
Mug	7,00 €

Article 8 :

Les tarifs de mise à disposition du matériel communal sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le matériel communal peut faire l'objet d'une mise à disposition à différents bénéficiaires :

Pour le Groupe 1 (Mise à disposition à titre gracieux en fonction des disponibilités) :

- Les associations communales à but non lucratif (siège social situé sur le territoire communal et produisant une manifestation sur la commune),
- Les écoles de la commune,
- Les habitants pour les fêtes de quartiers et villages,
- Les institutionnels partenaires de la commune,

- Les institutions religieuses présentes sur la Commune.

Pour le Groupe 3 (Mise à disposition à titre gracieux en fonction des disponibilités) :

- Les Communautés de communes
- Les communes extérieures

Pour le Groupe 2 (Mise à disposition avec tarification en fonction des disponibilités) :

- Les particuliers résidants sur la commune,
- Déléataire du Port du BLOSCON
- Organisations à but lucratif (Entreprises, commerçants, associations...)

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE HT
Tables	3,30 € / jour
Chaises	1,30 € / jour
Barrières de Police (2,50 m ou 2 m)	2,50 € / jour
Livraison	150 €
Reprise du matériel	150 €

Article 9 :

Les tarifs d'occupation du domaine public routier sont soumis à la TVA, les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont donc hors taxes. Ils sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :

TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER		
Catégorie	Description / unité	Redevance en euros
Canalisation d'eau potable et assainissement (réseaux publics)		0 €
Autres canalisations à usage domestique (en service ou désaffectées)	Jusqu'à 20ml / an	25 €
	Par mètre linéaire supplémentaire /an	0,20 € / ml
Autres canalisations à usage professionnel, commercial ou industriel (en service ou désaffectées compris ligne aérienne)	Jusqu'à 20ml / an	25 €
	Par mètre linéaire supplémentaire / an	
	Diamètre intérieur inférieur ou égal à 300 mm	0,30 € / ml
	Diamètre intérieur compris entre 301 mm et 500 mm	0,35 € / ml
	Diamètre intérieur compris entre 501 mm et 700 mm	0,40 € / ml
	Diamètre intérieur compris entre 701 mm et 1000 mm	0,45 € / ml
	Diamètre intérieur supérieur à 1000 mm	0,50 € / ml

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

22 DEC. 2025

ID : 029-212902399-20251222-D2026_11-AR

Les tarifs d'intervention des services techniques ne sont pas soumis à la TVA et les montants indiqués dans le tableau correspondant sont donc nets. Ils sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :

INTERVENTION DES SERVICES TECHNIQUES SUR LE DOMAINE PUBLIC		
Catégorie	Description / unité	Redevance en euros
Encadrant	Heure	35 €
Intervenant exécutant	Heure	28 €
Majoration pour intervention de nuit - Encadrant	Heure	15 €
Majoration pour intervention de nuit – Intervenant exécutant	Heure	12 €
Majoration pour intervention weekend et jours fériés - Encadrant	Heure	10 €
Majoration pour intervention weekend et jours fériés – Intervenant exécutant	Heure	8 €
Véhicule léger	Heure	4 €
Fourgon	Heure	16 €
Camion	Heure	35 €
Tracteur	Heure	35 €
Tractopelle / Chariot élévateur / Télétruck	Heure	35 €
Prêt de signalisation / panneaux	Jour	1 € / jour
Barrières de Police (2,50 m ou 2 m)	Jour	2,50 € / jour

La Maire et le comptable de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations et transmise :

- Au représentant de l'Etat,
- Au comptable de la collectivité.

La Maire certifie que la présente décision a été publiée le 19 décembre 2025
Pour la Maire,

ROSCOFF, le 19 décembre 2025
Pour la Maire,

N. AVIRET
Adjoint



A AVIRET
Adjoint